



Je suis rentré en collision

Par **Romain Guillemot**, le **23/04/2017** à **18:38**

Bonjour,

Je suis rentré en collision avec une 3008 qui s'engageait à un stop et moi, j'étais sur l'axe prioritaire, elle s'est engagée aux même moment que moi je passais devant elle.

Ma question est la suivante : comment ça va se passer avec mon assurance car le constat a été fait et elle s'est déclarée sur le constat étant 100/100 responsable en cochant les bonnes casses et sur le constat j'ai mis les coordonnées d'un témoin étant présent le jour de la collision prouvant qu'elle était totalement en tord. Je voulais savoir si j'aurai une franchise à payer et si son assurance rembourserait totalement les dégâts matériels. Je suis aux tiers et la dame tous risques ?

Merci.

Par **Chaber**, le **23/04/2017** à **20:23**

bonjour

si le constat est bien rempli: croix précisant que votre adversaire vient d'un stop (case 17) responsabilité totale pour celui-ci.

Si le témoin n'est pas mentionné sur le constat amiable aucune valeur

[citation]je voulais savoir si j'aurai une franchise à payer, et si son assurance rembourserait totalement les dégâts matériels je suis aux tiers et la dame tous risques?[/citation] Sans responsabilité application de la convention IDA entre assureurs. La gestion (expertise indemnisation sans franchise) sera assumée par votre propre assureur

Par **Romain Guillemot**, le **24/04/2017** à **02:52**

Les coordonnées du témoin, est totalement mentionné sur le constat.

Et la case 17 a bien été cochée.

Donc je peux en conclure que en ce qui me concerne, je ne risque pas de franchise ?
Et combien de temps ça prendra, pour que je sois indemnisé ?

Par **Chaber**, le **24/04/2017** à **10:28**

[citation]Donc je peu en conclure que en se qui me concerne, je ne risque pas de franchise ?[/citation]exact

[citation]Et combien de temps ça prendra, pour que je sois indemnisé ?[/citation]

Si votre véhicule est classé VEI:

- l'expert vous fera une proposition de valeur du véhicule, en vous demandant si vous voulez le conserver ou le céder à l'assureur.

- commencez par consulter sur Internet ou les Gratuits la valeur d'un véhicule similaire pour éventuellement contester dans le mois auprès de l'expert

- n'oubliez pas de réclamer à votre assureur tous les frais inhérents à l'accident

Par **Romain Guillemot**, le **27/04/2017** à **21:13**

Ok.

Je vous remercie,
pour toutes c'est réponses,
et conseil :).